



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Effets du dispositif « Mon soutien psy »

Question écrite n° 11067

### Texte de la question

M. Denis Fégné attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par la profession de psychologue et sur les effets délétères du dispositif « Mon soutien psy » mis en place par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Si la reconnaissance de la santé mentale comme grande cause nationale en 2025 constitue un signal positif, les modalités choisies par la CNAM et le Gouvernement suscitent une vive inquiétude parmi les professionnels. Selon les données officielles, le dispositif « Mon soutien psy » ne répond pas aux besoins de la population : seuls 4,8 des 12 séances prévues sont en moyenne réalisées, 75 % des usagers interrompent leur suivi avant la huitième séance et 36 % des patients reçus sont hors indication. Par ailleurs, la grande majorité des psychologues refuse d'y adhérer, dénonçant la dégradation du service public de santé mentale et la désorganisation territoriale que ce dispositif provoque. En effet, la mise en place de « Mon soutien psy » conduit les agences régionales de santé à supprimer le financement de dispositifs de soins pluridisciplinaires efficaces et éprouvés, entraînant des ruptures de prise en charge pour des centaines de patients, notamment dans les domaines de la périnatalité, de la cancérologie, ou du handicap. Le budget consacré à « Mon soutien psy » pourrait pourtant permettre la création de plusieurs milliers de postes de psychologues dans le service public, à l'école, à l'université ou dans le secteur médico-social, où les besoins sont criants. Aussi, il lui demande si elle entend tirer les enseignements de ces constats, évaluer objectivement l'efficacité du dispositif « Mon soutien psy » comme l'Assemblée nationale l'a voté l'an passé et cette année et envisager la réaffectation des moyens financiers correspondants vers le renforcement du service public et des structures existantes, garantes d'une véritable continuité des soins psychologiques sur l'ensemble du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Fégné](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11067

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 novembre 2025](#), page 9272